



Quand le MRC remettait en cause les stratégies de la Cour Constitutionnelle dans l'appréciation des dossiers, c'était sans compter que quelques mois plus tard Emmanuel Nkom, l'un des ténors du RDPC allait payer le lourd tribut. Il vient de voir rejeter sa candidature au poste de la députation.

Encore une histoire des élections, mais cette fois ci du mauvais côté.

En effet, Herve Emmanul Nkom, membre titulaire du Comité Centrale du parti au pouvoir, le RDPC, découvre avec stupéfaction que le régime qu'il sert mordicus ne lui avait pas montré toutes ses facettes. Sa candidature rejetée au motif de sa nationalité française qu'il conteste avec la dernière énergie, remet au grand jour les méthodes de travail de cette institution. Et si le Conseil Constitutionnel avait tout simplement statué sur les pièces du dossier que le mis en cause a fourni au même titre que le MRC vous conviendriez avec nous que le droit aurait été dit. Quand le régime frappe ainsi de plein fouet les camarades politiques, nous nous apercevons qu'en politique il n'y a pas décidément d'amis.

Dès lors, Monsieur Nkom saura la signification de l'adage selon lequel quand le serpent se mord la queue c'est là qu'il comprend combien peut être douloureux son venin. Seulement, lui victime du syndrome de Stockholm comme bon nombre de Cameroun, il réitère son attachement au RDPC et à son président national. Son clin d'œil à la diaspora aujourd'hui au

sujet de la double nationalité s'assimile à un refuge de consolation face à la douche froide politique.

Oh le mea culpa quand on devient lucide. Sacré cadeau de fin d'année offert à Emmanuel en cette veille de la fête de nativité. Le Cameroun a un réel problème avec ses lois et sa politique à tête chercheuse. Si le cas Emmanuel Nkom peut enfin faire bouger le sérail, le Cameroun aura tout à gagner.

Fils du Paysan
